

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

**tenue le mardi 9 août 2022 à 19 h 30**

**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA22 08 0326**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 9 août 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA22 08 0327**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2022, et tel que modifié par une correction à l'objet du point 30.04.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2022, et tel que modifié par une correction à l'objet du point 30.04.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0328**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0329**

La première période des questions du public a lieu de 19 h 48 à 20 h 55.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

**Madame Nicole St-Pierre Ouellette** – en présentiel  
3035, rue Cousineau H4K 1P3

---

Madame souligne qu'il n'y a pas de tonte de pelouse au terrain vacant situé à l'ouest du boulevard Marcel-Laurin et au nord de la rue Keller, et ce, depuis plusieurs années. Étant donné qu'elle souffre d'allergies sévères, elle demande que l'on révise la décision ayant mené à

cette situation. Il s'agit d'un petit terrain qui est utilisé comme dépotoir par de nombreuses personnes.

*Réponse (A. DeSousa): Monsieur le maire demande à monsieur François Lapalme, directeur des Travaux publics, de faire les vérifications d'usage et de soumettre une solution pour corriger le problème. Il invite la requérante à fournir les informations pertinentes à monsieur Lapalme.*

**Madame Mirna Bdiwe et Monsieur Hayyan Bdiwe** – en présentiel

**Monsieur Danial Naser** – en présentiel

**Madame Louris Almotleq** – en présentiel

**Monsieur Mahamat Faïkh** – en présentiel

1270 et 1310, rue Quenneville H4N 1V5

---

Ces citoyens signalent plusieurs problèmes communs vécus dans les immeubles situés au 1270 et au 1310, rue Quenneville. Il s'y trouve un grave problème d'insalubrité (présence de punaises de lit, de cafards, de souris et d'insectes), des problèmes d'électricité dans la moitié de l'immeuble (1310), des ordures, des mauvaises odeurs, un mauvais état général des immeubles, présence d'eau sale au garage (1310), ascenseur défectueux, etc.

La compagnie Banvest est propriétaire de cinq immeubles, dont les 1270 et 1310, rue Quenneville (anciennement RAAMCO). Ils ne sont pas présents dans les immeubles et il est impossible de les rejoindre. Il n'y a aucun concierge ou un seul pour les 5 immeubles. Les occupants ne se sentent pas en sécurité, surtout à la suite des derniers incidents violents dans le quartier. Les portes ne se barrent pas et il y a du squattage dans les immeubles.

*Réponse (A. DeSousa) : L'immeuble du 1310, rue Quenneville faisait partie d'une discussion avec l'ensemble des élu.e.s sur ce qui pourrait être fait pour corriger ces problèmes.*

*Monsieur le maire demande à madame Isabelle Bastien de faire le suivi afin d'établir un plan d'action avec le ou les propriétaires. Il demande également les adresses de tous les immeubles concernés et mentionne que ces dossiers seront pris en charge par les services concernés et par le SPVM.*

*Il remercie l'ensemble des citoyens qui se sont déplacés pour signaler cette situation.*

**Madame Lyne Fournier** – en présentiel

125, rue Lapalme H4N 2K3

---

Madame se préoccupe du gaspillage de l'eau et se demande ce que la Ville fait à ce sujet. Elle est témoin de citoyens ou encore des compagnies arroser leur pelouse pendant des heures, sans intervention de la Ville.

*Réponse (A. DeSousa) : L'administration actuelle de Montréal a laissé tomber les compteurs d'eau pour l'ensemble de la ville. Si une telle décision est basée sur des questions budgétaires, nous sommes d'avis que la prise de relevé aurait été utile pour connaître la réelle consommation d'eau dans la ville ou, à tout le moins, à l'arrondissement. Ce n'est pas la solution qui a été retenue. L'administration actuelle privilégie l'éducation et la prise de conscience. À l'arrondissement, les patrouilles verte et bleue s'efforcent d'éduquer la population à ce sujet et sont présentes sur le territoire. S'il y a de l'abus (comme l'arrosage sur de longues périodes) nous avons des inspecteurs qui peuvent intervenir au besoin.*

*Réponse (I. Bastien) : De nouvelles solutions sont présentement à l'étude par les services (p. ex. périodes d'inspections allongées, etc.)*

**Madame Miranda Oprisan** – en présentiel

---

Madame soumet la proposition d'avoir une école secondaire suivant le modèle alternatif de l'école primaire Jonathan. Elle souligne que le comité de parent/enseignant de cette école souhaite l'arrivée d'une telle école secondaire qui manque définitivement à l'arrondissement.

*Réponse (A. DeSousa) : Monsieur le maire souligne l'important travail fait par l'arrondissement afin que le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) puisse utiliser les bâtiments des Soeurs de Sainte-Croix, tout en conservant le caractère institutionnel de ces bâtiments. Il y aura d'ailleurs une nouvelle école francophone secondaire à cet endroit. Cependant, le conseil de*

*l'arrondissement ne contrôle pas les décisions qui seront prises par le CSSMB, notamment en ce qui a trait à une école secondaire alternative.*

*Réponse (A. Gagnier) : Madame Gagnier ajoute qu'elle a eu deux enfants qui sont allés à l'école alternative Jonathan au primaire et a très apprécié ce type d'enseignement. Elle recommande à la requérante d'entamer une discussion avec le CSSMB et l'invite à communiquer avec elle pour discuter du projet.*

**Monsieur Hubert Kamden** – en présentiel  
2029, rue Billeron H4R 1L5

---

Monsieur signale que le sous-sol de l'immeuble au 2029, rue Billeron (coin Bardet) a été inondé à la suite des orages violents du 16 juin, en raison du refoulement d'égout qui y a laissé 50 cm d'eau. Il mentionne qu'il n'a malheureusement pas été aidé depuis deux mois et qu'il a perdu l'ensemble de ses biens placés au sous-sol. Il demande ce que la Ville peut faire pour lui venir en aide.

*Réponse (A. DeSousa) : Monsieur le maire se dit attristé par cette situation et explique que le système d'égout n'a pas les capacités pour absorber ce type déversement d'eau sur une période aussi courte. Il ajoute que le citoyen devait faire une réclamation auprès de la ville dans les 15 jours suivant le sinistre. Par ailleurs, le propriétaire de l'immeuble doit avoir installé des clapets et sa compagnie d'assurance pourra couvrir les dégâts si ce n'est pas le cas. Enfin, les questions relatives à l'eau sont aussi reliées avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal.*

*Il ajoute qu'une demande sera faite auprès des services de l'arrondissement pour analyser l'ensemble de la problématique et proposer une possible solution.*

**Monsieur Fayez Altounji** – en présentiel  
160, rue Khalil-Gibran app. 307 H4N 0A9

---

Monsieur a transmis une lettre concernant la situation circulaire sur le boulevard Lebeau aux élu.e.s et souhaite connaître la réaction des membres du Conseil. Par ailleurs, Monsieur signale qu'il n'y a pas de lumière sur Lebeau depuis des mois (lampadaires) et que cette situation pourrait être dangereuse pour les piétons.

*Réponse (A. DeSousa) : Monsieur le maire informe le citoyen que l'arrondissement consultera les services concernés (éclairage de rue) afin qu'ils puissent vérifier les lieux.*

**Monsieur Naaman Chebli** – en présentiel  
965, rue Hills H4M 2W7

---

Monsieur souligne que l'été tous ses voisins deviennent des spécialistes de la rénovation et qu'ils font beaucoup de bruit tous les jours de la semaine et les weekends, spécifiquement le dimanche. Il aimerait connaître ce qui est permis de ce qui ne l'est pas et ce que dit la réglementation concernant le bruit. Monsieur ajoute que les informations données par les employés de la Ville sont souvent contradictoires et que les citoyens ne savent plus quoi penser à ce sujet, à savoir ce qui est permis ou pas.

*Réponse (A. DeSousa) : Monsieur le maire souligne que le Conseil a ajusté la réglementation sur le bruit il y a un an et confirme qu'il n'y a pas de travaux de rénovation autorisés le dimanche dans un secteur résidentiel.*

Monsieur demande s'il serait possible de publiciser et faire connaître cette réglementation à la population et s'assurer que le personnel de l'arrondissement soit au courant de cette réglementation.

*Réponse (A. DeSousa) : Monsieur le maire communiquera avec le service des Communications afin de déterminer le meilleur moment ainsi que le moyen à privilégier pour sensibiliser la population à ce sujet.*

**Madame Angela Pappas** – en présentiel  
2161, rue Decelles H4M 1B6

---

Madame souligne qu'elle a de la difficulté à faire ramasser les nombreuses ordures laissées par l'ancien occupant de l'immeuble où elle vient d'emménager. Il y aurait eu des dépôts de pneus et des déchets dans des sacs de plastiques qui n'ont pas été ramassés.

*Réponse (A. DeSousa) : Monsieur le maire se dit désolé pour le dépôt de pneus, mais souligne qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité municipale. Il ajoute que le ramassage des ordures se limite à ce qui est dans le bac. Il n'y a pas de ramassage de sacs en dehors des bacs lors de la collecte ordinaire. Cependant, une fois par mois, il y a la collecte des encombrants et les sacs seront ramassés à ce moment. Enfin, il souligne que pour ce qui est des pneus, la citoyenne devra les porter dans un garage et qu'il y aura possiblement des frais écologiques pour s'en débarrasser.*

**Monsieur Nino Bono, H4N 0A1**  
bono28nino@gmail.com

---

There is a park in front of Les Jardins Montpellier Phase II located at 990, boulevard Jules-Poitras. What are your plans for this space, and do you have intentions of putting speed bumps on the road? Some drivers think they are on the Gilles-Villeneuve circuit. There are a lot of kids and pedestrians on the street. We should be informed of these projects.

*Réponse (A. DeSousa) : Les travaux de réaménagement de ce square se résument comme suit : ajouter une aire de jeux pour les enfants, ajouter des balançoires et bonifier la plantation. Pour le volet concernant l'excès de vitesse, la section de Circulation fera des observations et des relevés pour déterminer si des mesures de mitigation de la vitesse sont nécessaires autour du parc Thérèse-Cadorette. Si une telle intervention est nécessaire, elle sera planifiée pour l'été 2023.*

**Monsieur Frédéric Neault, 2016, rue de l'Église H4M 1G2**  
fneault@hotmail.com

---

Pourriez-vous expliquer les motifs justifiant l'annulation de l'activité impliquant Barbada dans l'arrondissement? Pourriez-vous me rassurer à l'effet que cette décision politique n'a aucune consonance discriminatoire?

*Réponse (A. DeSousa) : Les élus ont rencontré Barbada le lundi 1<sup>er</sup> août 2022. L'événement est maintenu.*

**Monsieur Alain Jolicoeur, 1755, rue Guertin H4L 4C5**  
caron.jolicoeur@gmail.com

---

Nous subissons un très grand nombre de pannes de courant, soit une dizaine par année. J'ai contacté Hydro-Québec et la compagnie n'a pas nié les faits. On m'a dit que de l'émondage serait fait en 2023. Ce n'est pas un plan d'action adéquat selon moi. Encore aujourd'hui, le vendredi 22 juillet 2022 par un après-midi ensoleillé, il y a eu une panne d'électricité pour 3500 abonnés de Saint-Laurent. La seule panne importante dans le Grand Montréal, Laval, Rive-Nord et Rive-Sud. Êtes-vous en mesure de faire des pressions sur Hydro-Québec pour que le service s'améliore?

*Réponse (A. DeSousa) : Hydro-Québec est une autre entité complètement autonome et indépendante à notre arrondissement. Je vous invite à communiquer avec Hydro-Québec en composant le 1 800 790-2424 pour signaler les pannes ou au service à la clientèle au 514 385-7252.*

**Madame Katia Grubisic, 1340, rue Cartier H4L 2N5**  
katia.grubisic@gmail.com

---

Comme vous le savez, une pétition citoyenne avait été lancée à la suite de la décision de suspendre une présentation pour enfants par l'artiste de drag Barbada. De la part des presque 700 signataires à date, permettez-moi d'exprimer mon soulagement en apprenant que la décision originale a été revue. Nous ne présenterons donc évidemment pas la pétition au conseil d'arrondissement.

Nous sommes également ravis d'apprendre que le drapeau de la fierté a été hissé devant la mairie. Nous espérons que l'arrondissement continuera de faire des gestes symboliques et concrets afin de promouvoir et de soutenir toutes les formes de diversité, y compris la diversité sexuelle et de l'expression de genre, et de combattre toutes les formes de discrimination, y compris l'homophobie et la transphobie. Chaque geste compte, que ce soit utiliser un langage épique et inclusif, corriger un commentaire déplacé de la part d'un.e ami.e ou d'un.e collègue, instaurer des politiques favorisant les individus et les familles LGBTQ+, peindre des arcs-en-ciel sur les passages piétonniers...et, qui sait, peut-être que cette dernière stratégie réussirait même à faire respecter ces passages ! ;)

Merci de votre bienveillance et de votre ouverture. Nous espérons que ce genre d'annulation discriminatoire ne se reproduira plus et nous saluons le travail que vous faites pour faire de Saint-Laurent un arrondissement inclusif.

*Réponse (A. DeSousa) : Nous vous remercions pour vos bons mots et vos suggestions.*

**Madame Josée Beaulé, 4836, chemin du Bois-Franc H4S 1A7**

[joseebeaule33@gmail.com](mailto:joseebeaule33@gmail.com)

---

Est-ce que vous pourriez faire une vente de garage annuelle communautaire? Ça serait très apprécié.

*Réponse (A. DeSousa) : Merci pour votre question. Un membre de l'équipe de la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social communiquera avec vous concernant cette proposition. Nous vous rappelons également qu'il y a trois ventes-débarras par année (mai, juin et septembre) et que la prochaine sera lors du weekend de la fête du Travail.*

---

**CA22 08 0330**

Dépôt du rapport, pour les mois de mai et juin 2022, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA22 08 0331**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR) tient une journée de sensibilisation le 4 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la Fondation canadienne de la MPR encourage les maires à se joindre à la lutte contre la MPR en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle, ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de 66 000 Canadiens à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation contre la MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et tous ceux qui en souffrent;

CONSIDÉRANT que Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la *Journée nationale de sensibilisation à la maladie MPR*;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Saint-Laurent participe à la Lutte contre la maladie polykystique des reins le 4 septembre 2022, Journée nationale de sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR);

EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 4 septembre ***Journée nationale de sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR)***;

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce neuvième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0332**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226879004 relatif à la prolongation du contrat d'entretien ménager de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent octroyé à 9322-6132 Québec inc., pour la période allant du 5 octobre 2022 au 4 octobre 2023– Soumission 21-18879.

ATTENDU la résolution CA21 080394 adoptée le 7 septembre 2021 octroyant un contrat à Nettoie-pro inc. (9322-6132 Québec inc.) au montant maximal de 127 363,56 \$, taxes incluses, pour les services de conciergerie pour la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, pour une durée d'un an (1216879004);

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 21-18879;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à **9322-6132 Québec inc.** au montant maximal de **131 184,46 \$**, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, pour une période d'un an – Soumission 21-18879;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0333**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1229193007 visant à confirmer la capitalisation de l'option d'achat réalisé en faveur de Location Alain Toupin inc.

ATTENDU le bon de commande 1447388;

ATTENDU la résolution numéro CA21 080290, adoptée par le conseil d'arrondissement le 29 juin 2021, autorisant une dépense additionnelle de 39 680,50 \$, taxes incluses, en faveur de l'entreprise Location Alain Toupin inc, pour la location d'une dessoucheuse à la Division des parcs et des espaces verts de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2021, majorant le montant total de la dépense initiale de 50 000 \$ à la somme de 89 680,50 \$, taxes incluses (1219193001);

ATTENDU la résolution numéro CA22 080081, adoptée par le conseil d'arrondissement le 1<sup>er</sup> mars 2022 autorisant une dépense additionnelle de 29 893,52 \$ en faveur de Location Alain Toupin inc., pour la location d'une dessoucheuse et faire valoir l'option d'achat de celle-ci en 2022;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De confirmer la capitalisation de l'option d'achat réalisé en faveur de Location Alain Toupin inc.;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel addenda.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0334**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1210299020 relatif à un soutien financier à deux organismes, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, approuver les projets de convention à cet effet et autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les conventions.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080442 adoptée par le conseil d'arrondissement le 5 octobre 2021;

ATTENDU que récemment, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a entamé une réflexion afin d'arrimer les fonds qui touchent les enfants, les jeunes et les familles pour optimiser ses façons de faire et en rehausser l'impact, en lien avec les objectifs de Montréal 2030;

ATTENDU que la convergence entre les fonds Enfance, Jeunesse et Familles impose la nécessité d'arrimer les différents calendriers pour 2023-2025 et de prolonger le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans;

ATTENDU que les types d'interventions et les activités offertes poursuivent l'objectif d'être de qualité, accessibles, diversifiés et adaptés aux besoins des jeunes de 12 à 30 ans, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 25 790 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022, à être réparti entre deux organismes dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, tel que détaillé au tableau ci-joint :

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent	Génération active	11 000 \$
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit	L'épanouissement des jeunes par l'instruction	14 790 \$

- 2.- D'approuver les conventions s'y rattachant;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ces conventions;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA22 08 0335

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1224378013 relatif à l'autorisation d'une dépense additionnelle de 156,37 \$, taxes incluses, en faveur de Leblanc Illuminations-Canada inc. pour la fourniture de décorations festives d'hiver – Soumission 22-523.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080274, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 28 juin 2022;

ATTENDU que les équipes internes qui réaliseront les travaux d'installation demandent à recevoir, au mois d'août, une partie du matériel, soit les fixations et les collets, pour les installer en même temps que les prises électriques;

ATTENDU que l'entrepreneur réclame un frais pour cette livraison partielle non prévue au contrat puisque la livraison comprenant l'entièreté du matériel était prévue pour novembre 2022;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 156,37 \$, taxes incluses, en faveur de Leblanc Illuminations-Canada inc. représentant un frais de livraison partielle, non prévue au contrat, pour l'obtention d'une partie du matériel, soit les fixations et les collets avant la livraison déjà prévue pour novembre 2022 – Soumission 22-523;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA22 08 0336

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223984010 relatif à une dépense additionnelle pour les services de gardiennage des installations publiques de l'arrondissement pour l'année 2022-2023, contrat se terminant le 9 mars 2023 - Soumission 18-16631.

ATTENDU la résolution numéro CA18 08 0120 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 mars 2018 et octroyant un contrat à la firme Groupe de sécurité Garda SENC le contrat pour le service de gardiennage dans les bâtisses, du 10 mars 2018 au 9 mars 2023 (Soumission 18-16631);

ATTENDU qu'en raison des mesures sanitaires imposées lors de la pandémie de COVID-19, les besoins de gardiennage des installations publiques ont augmentés de manière significative;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour combler les besoins en gardiennage des installations publiques;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 261 678,15 \$ en faveur de Groupe de sécurité Garda SENC, pour couvrir les services de gardiennage des installations publiques de l'arrondissement pour l'année 2022-2023.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0337**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226140001 visant à offrir au conseil municipal, la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la réalisation et la gestion des travaux d'aménagement de la rue partagée Decelles dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) de la Ville de Montréal, édition 2018, demander un financement de 100 000 \$ pour les services professionnels de conception au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et autoriser une dépense totale de 218 447,15 \$, taxes incluses, en faveur de WSP Canada inc. pour l'élaboration de concepts et la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres, conformément à l'entente-cadre 22-002.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a déposé, en novembre 2017, sa candidature pour le projet de repartage de la rue Decelles (entre le boulevard Décarie et l'avenue Sainte-Croix), dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) de la Ville de Montréal, édition 2018;

ATTENDU que ce projet comporte deux phases temporaires et une phase permanente;

ATTENDU les problématiques rencontrées pour la réalisation de la phase 2, et à la suite des discussions avec les responsables du programme PIRPP, il a été convenu d'annuler la phase 2 temporaire du projet et de passer à la réalisation de la phase permanente;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge la conception, la réalisation et la gestion des travaux d'aménagement de la rue partagée Decelles;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'offrir au conseil municipal la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la réalisation et la gestion des travaux d'aménagement de la rue partagée Decelles dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) de la Ville de Montréal, édition 2018;

2.- De demander un financement de 100 000 \$ pour les services professionnels de conception au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM);

3.- D'autoriser une dépense totale de 218 447,15 \$, taxes incluses, en faveur de WSP Canada inc. pour l'élaboration de concepts et la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres, conformément à l'entente-cadre 22-002;

4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0338**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378012 relatif à une dépense en faveur de WSP Canada inc. pour les services professionnels requis pour la conception, la préparation des plans, du devis, des documents de soumission, l'étude du chalet ainsi que pour la surveillance des travaux de réaménagement du parc Houde – Entente-cadre 22-002.



ATTENDU la résolution numéro CA22 080235 adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance du 7 juin 2022, concluant une entente-cadre avec WSP Canada inc. relative à des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU que ces travaux visent principalement l'amélioration, la modernisation et la diversification des aires de jeux, afin de répondre aux besoins de divers groupes d'âge du secteur du parc Houde ainsi que la bonification de la végétation existante;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de **175 855,61 \$**, taxes incluses, en faveur de **WSP Canada inc.**, pour les services professionnels requis pour la conception, la préparation des plans, du devis, des documents de soumission, l'étude du chalet ainsi que pour la surveillance des travaux de réaménagement du parc Houde, en vertu de l'entente-cadre 22-002;
- 2.- D'autoriser une dépense de **17 585,56 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **193 441,17 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA22 08 0339

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223152006 relatif à une dépense en faveur de FNX-Innov inc. pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin – Entente-cadre 22-002.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080235 adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance du 7 juin 2022, concluant une entente-cadre avec FNX-Innov inc. pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement (1223152002);

ATTENDU que le 9 août 2022, l'arrondissement offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la réalisation des travaux visant la reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin (1223152005);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de **126 239,10 \$**, taxes incluses, en faveur de **FNX Innov inc.**, pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin, en vertu de l'entente-cadre 22-002;
- 2.- D'autoriser une dépense de **8 836,74 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **135 075,84 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA22 08 0340

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223152005 visant à offrir au conseil municipal, la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation des travaux visant la reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin.

ATTENDU que le dernier bilan des conditions des réseaux d'eau de la Ville de Montréal, réalisé en 2016 dans le cadre du plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie, démontre une proportion importante de réseaux en mauvais état;

ATTENDU que l'arrondissement projette la réalisation des travaux d'infrastructures sur la rue Saint-Aubin dans l'objectif de régler les déficiences hydrauliques du réseau pluvial et de reconstruire la chaussée et les trottoirs de ce tronçon de rue qui sont en très mauvais état;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge la réalisation des travaux visant la reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir au conseil municipal la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation des travaux visant la reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0341**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223058004 visant à offrir au conseil municipal, la prise en charge par l'arrondissement de la coordination et de la supervision des travaux de modification et de sécurisation du lien cyclable de l'avenue Sainte-Croix, aux intersections de la rue du Collège et du chemin de la Côte-de-Liesse.

ATTENDU que l'arrondissement souhaite apporter des modifications à l'aménagement cyclable de l'avenue Sainte-Croix, pour des raisons de sécurité et de confort des usagers;

ATTENDU que l'arrondissement projette d'effectuer l'effacement du marquage, le réaligement des voies de circulation, le marquage des aménagements cyclables de même que l'ajout d'un sas vélo et de modifications géométriques mineures;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge la coordination et de la supervision des travaux de modification et de sécurisation du lien cyclable de l'avenue Sainte-Croix, aux intersections de la rue du Collège et du chemin de la Côte-de-Liesse;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir au conseil municipal la prise en charge par l'arrondissement de la coordination et de la supervision des travaux de modification et de sécurisation du lien cyclable de l'avenue Sainte-Croix, aux intersections de la rue du Collège et du chemin de la Côte-de-Liesse, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0342**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223058005 visant à offrir au conseil municipal, la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de la bande verte Thimens, entre les rues Stewart et Grenet, de même que la réalisation d'une étude conceptuelle ayant pour objectifs l'optimisation et la sécurisation de l'aménagement de la rue Tassé, entre les rues Grenet et Champigny.

ATTENDU que le lien cyclable du boulevard Thimens figurant au Plan directeur vélo de l'agglomération de Montréal demeure inachevé à ce jour;

ATTENDU que l'arrondissement désire compléter la desserte en transport actif de l'axe civique Thimens et, par le fait même, améliorer la connectivité et la sécurité de son réseau cyclable;

ATTENDU que l'arrondissement projette de prolonger la bande verte du boulevard Thimens jusqu'à l'intersection de la rue Grenet, de même qu'à compléter et optimiser l'aménagement cyclable de la rue Tassé, ainsi son aménagement répondra à un besoin maintes fois exprimé

par les résidents et travailleurs permettant d'accéder sécuritairement aux installations de l'axe civique ainsi qu'aux secteurs d'emplois du secteur ouest de l'arrondissement;

ATTENDU que ce lien permettra également la connectivité à deux tronçons prévus au Réseau express vélo (REV), soit les boulevards Cavendish et Henri-Bourassa;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de la bande verte Thimens, entre la rue Stewart et la rue Grenet, de même que de la réalisation d'une étude conceptuelle ayant pour objectifs l'optimisation et la sécurisation de l'aménagement de la rue Tassé, entre les rues Grenet et Champigny;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir au conseil municipal la prise en charge par l'arrondissement de la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de la bande verte Thimens, entre les rues Stewart et Grenet, de même que la réalisation d'une étude conceptuelle ayant pour objectifs l'optimisation et la sécurisation de l'aménagement de la rue Tassé, entre les rues Grenet et Champigny, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

### CA22 08 0343

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226275005 relatif à une entente de location avec Publicité multi-aréna concernant les espaces dédiés aux publicités à l'aréna Raymond-Bourque, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025, et autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les documents s'y rattachant.

ATTENDU que l'arrondissement est doté d'espaces dédiés aux annonces publicitaires à l'aréna Raymond-Bourque;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite conclure une entente permettant la location des espaces autorisés pour l'installation de publicités répondant à ses exigences;

ATTENDU que la conclusion de cette entente permettra à l'arrondissement de retirer des revenus de location d'espaces publicitaires sans avoir à procéder à la recherche de commanditaires sur le marché;

ATTENDU que les panneaux d'affichage permettent aux entreprises, souvent locales, de s'offrir une visibilité auprès du milieu;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De conclure une entente de location avec Publicité multi-aréna pour les espaces dédiés aux publicités à l'aréna Raymond-Bourque, d'une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025;
- 2.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les documents s'y rattachant.
- 3.- De procéder aux inscriptions comptables nécessaires selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

---

### CA22 08 0344

Soumis sommaire décisionnel numéro 1228787002 visant à autoriser au Centre des femmes de Saint-Laurent inc. l'occupation du parc Painter le 16 septembre 2022 et du parc Poirier le 30 septembre 2022, de 16 h à 20 h, pour les Journées de sensibilisation.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080280 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 28 juin 2022, accordant à l'organisme Centre des femmes de Saint-Laurent inc. un soutien financier de 38 000 \$;

ATTENDU que le Centre des femmes de Saint-Laurent sollicite la collaboration de l'arrondissement pour la réalisation de deux événements qui visent à sensibiliser les populations des quartiers Chameran et Hodge-Place Benoît afin d'identifier leurs préoccupations en termes de sécurité et de prévention de la violence, à travers des conférences, des performances artistiques et la présence des partenaires sociocommunautaires;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'occupation du parc Painter le 16 septembre 2022 et du parc Poirier le 30 septembre 2022, de 16 h à 20 h, au Centre des femmes de Saint-Laurent inc. pour les Journées de sensibilisation, le tout conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0345**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909004 relatif à une demande de subvention du Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour des études et analyses concernant la future vocation du bâtiment appartenant aux YMCA du Québec, situé au 1745, rue Décarie à Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en 2017, les YMCA du Québec ont annoncé que l'avenir de leur centre communautaire et sportif situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent était incertain;

ATTENDU qu'en mars 2021, les YMCA du Québec ont déclaré que leur intention était de mettre leur bâtiment en vente;

ATTENDU que des acteurs du milieu sociocommunautaire de Saint-Laurent, chapeauté par le COSSL, se sont réunis à plusieurs reprises pour analyser le potentiel d'acquérir l'édifice dans le but de faire un projet immobilier collectif pour répondre aux besoins de la population du secteur Norgate;

ATTENDU que cette subvention répond à deux actions du Plan d'action de l'arrondissement 2022-2025, soit d'accompagner les acteurs communautaires dans la réalisation de leur mission et l'essor de leur organisation et mettre en place des infrastructures permettant la diffusion culturelle et d'activités communautaires dans les quartiers;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 10 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour des études et analyses concernant la future vocation du bâtiment appartenant aux YMCA du Québec, situé au 1745, rue Décarie à Saint-Laurent.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0346**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909006 relatif à une contribution financière à Rue Action Prévention Jeunesse pour appuyer la tenue de l'édition 2022 des Jeux de la Rue.

ATTENDU que Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) organise depuis 2002 « Les Jeux de la Rue », un événement sportif présenté à travers plusieurs arrondissements de l'Île de Montréal, dont Saint-Laurent;

ATTENDU que cet événement mobilisateur est axé sur des pratiques de loisirs et de sports non traditionnels et s'adresse aux jeunes Montréalais de 12 à 24 ans et principalement aux jeunes exclus des réseaux compétitifs habituels;

ATTENDU que RAP Jeunesse est un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès des jeunes de la communauté via le travail de rue;

ATTENDU que le volet local de l'édition 2022 des Jeux de la Rue a eu lieu du 28 juillet au 4 août 2022;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour appuyer la tenue de l'édition 2022 des Jeux de la Rue, dont le volet local de l'arrondissement de Saint-Laurent a eu lieu du 28 juillet au 4 août 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0347**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909005 relatif à un don à l'organisme VertCité pour la fête des récoltes 2022 et autoriser un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement.

ATTENDU que le samedi 10 septembre 2022, VertCité organise la fête des récoltes au parc Gohier de 11 h à 18 h, afin de souligner la fermeture de la saison d'agriculture urbaine de 2022;

ATTENDU que cet événement festif, destiné au grand public, vise à réunir tous les acteurs de Saint-Laurent impliqués dans des projets d'agriculture urbaine pour valoriser leurs initiatives et leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de s'inspirer;

ATTENDU que ce projet atteint des objectifs de la planification stratégique de l'arrondissement en soutenant les actions visant l'accessibilité à une saine alimentation et contribue à la sensibilisation face au gaspillage alimentaire;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 5 765 \$ à VertCité pour la fête des récoltes de l'année 2022;
- 2.- D'accorder à VertCité un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0348**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220664005 relatif à un don non récurrent de 500 \$ à l'organisme Droit animalier Québec (DAQ), en mémoire de l'ancienne conseillère municipale, Madame Patricia Bittar.

ATTENDU les critères et balises du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don non récurrent de 500 \$ à l'organisme Droit animalier Québec (DAQ), en mémoire de l'ancienne conseillère municipale, Madame Patricia Bittar;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0349**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299011 relatif à un don à La Fondation du cégep du Vieux Montréal en soutien à l'édition 2022 de l'Opération Nez rouge.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à La Fondation du cégep du Vieux Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0350**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299012 relatif à un don à Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. pour la tenue de la 54<sup>e</sup> Journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent œuvrant auprès des démunis;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. pour la tenue de la 54<sup>e</sup> Journée Fèves au lard;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0351**

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel 1223984009).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 22 juin et le 3 août 2022, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0352**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5965, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-142 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la localisation des quais de chargement ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4 a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 202200701);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 juillet 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5965, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-142 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour

objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la localisation des quais de chargement ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0353**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768007 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6000, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I19-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la localisation des quais de chargement ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4 b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 202200702);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 juillet 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6000, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I19-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la localisation des quais de chargement ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0354**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768006 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1295, rue Latour dans la zone H13-045 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'une case de stationnement du côté latéral de cette habitation unifamiliale isolée sans respecter toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4 d) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 202200704);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 20 juillet 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1295, rue Latour dans la zone H13-045 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'une case de stationnement du côté latéral de cette habitation unifamiliale isolée sans respecter toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0355**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-151 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1229299002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen,

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-151 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0356**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-154 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1229299004).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-154 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 23 août 2022, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0357**

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-154 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

(1229299004 - RCA08-08-0001-154)

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0358**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-155 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1228433003).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-155 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 23 août 2022, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0359**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-155 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'intégrer certaines dispositions spéciales s'appliquant aux écoles primaires dans les zones de forte densité.

(1228433003 - RCA08-08-0001-155)

ADOPTÉ.

---



**CA22 08 0360**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225176002 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot no 6 518 235 - avec crédit pour paiement antérieur - pour un permis de lotissement visant le morcellement du lot no 1 238 573 de la propriété sise au 3600, boulevard de la Côte-Vertu.

ATTENDU le permis de lotissement (3003177414) pour le bâtiment existant et portant le numéro civique 3600, boulevard de la Côte-Vertu;

ATTENDU la demande de modification du zonage (3003145099) en cours (Sommaire décisionnel numéro 1228433002);

ATTENDU que cette demande vise l'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler le lot no 1 238 573 du cadastre du Québec (50 163,9 m<sup>2</sup>) afin de créer deux lots distincts, soit les lots no 6 518 235 (5 977,9 m<sup>2</sup>) et 6 518 236 (44 186,0 m<sup>2</sup>);

ATTENDU que dans le cadre de la demande de modification au zonage, un plan d'implantation a été déposé pour le lot no 6 518 235, l'autre lot, soit le lot 6 518 236, étant déjà construit;

ATTENDU que ce projet constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, car le projet propose la construction d'un nouveau bâtiment de plus de 3 325 m<sup>2</sup> (35 775 pi<sup>2</sup>), le réaménagement de l'ensemble du stationnement devant le bâtiment existant afin qu'il respecte les normes actuelles de zonage. De plus, il propose une certification LEED argent ainsi que la construction de toit vert et de toit-terrasse;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter, à titre de paiement aux fins de frais de parcs, une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du lot no 6 518 235 - avec crédit pour paiement antérieur - pour un permis de lotissement visant le morcellement du lot no 1 238 573 de la propriété sise au 3600, boulevard de la Côte-Vertu.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 00365**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214045 relatif à la titularisation de 2 auxiliaires cols bleus à l'arrondissement Saint-Laurent conformément au calendrier de titularisation prévu pour le comblement du plancher d'emploi.

ATTENDU qu'en vertu de la convention collective des cols bleus de la Ville de Montréal 2018-2024, le plancher d'emploi est maintenant de 4450;

ATTENDU qu'au terme de l'étape 1 de cet exercice, c'est finalement 31 auxiliaires de l'arrondissement qui ont été identifiés comme étant les ayants droit de l'un des 33 postes permanents à combler à l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'au terme de l'étape 2, deux ayants droit ont été identifiés à la suite d'un affichage et qu'un calendrier de titularisation a été adopté par les instances compétentes déterminant les dates de titularisation des deux auxiliaires qui seront nommés à l'arrondissement;

ATTENDU qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau plancher d'emploi, nous demandons l'autorisation de titulariser 2 auxiliaires au sein de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la titularisation de 2 auxiliaires cols bleus de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément au calendrier de titularisation prévu pour le comblement du plancher d'emploi.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0361**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214047 visant à autoriser la création et l'abolition de poste cols bleus à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés C est vacant depuis le 1<sup>er</sup> août 2022 à la suite du départ définitif de son titulaire;

ATTENDU l'obligation de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus;

ATTENDU que nous recommandons l'abolition de ce poste permanent d'opérateur d'appareils motorisés C (emploi: 600810 - groupe de traitement 9, SBA: 265393) et la création d'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi: 611720 - groupe de traitement 3, SBA : 363526);

ATTENDU que ces changements à la structure des emplois cols bleus à la Direction des travaux publics permettront de mieux répondre aux besoins organisationnels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir un poste permanent et vacant d'opérateur d'appareils motorisés C (emploi : 600810 - groupe de traitement 9 – SBA : 265393 - centre de responsabilité 304719 -07165) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;
- 2.- De créer, à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics, un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 - groupe de traitement 3, SBA : 363526 - centre de responsabilité: 304719-07165);
- 3.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0362**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214049 relatif à la nomination d'un employé col blanc au poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture a été créé à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ainsi que les étapes de nomination permanente prévues à l'article 19.09 de la convention collective des cols blancs;

ATTENDU l'affichage effectué du poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture du 10 au 30 juin 2022 (concours: SLA-22-VPERM-755610-87301) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Émile Richer (matricule:100264660), au poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture (poste : 87301 - emploi : 755610) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, à compter du 27 août 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0363**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214050 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Rudi Giancarlo Alvarado Cornejo (matricule: 100219017) employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 - SBA : 363530 - centre d'opération 304726-07103) à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 13 août 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0364**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214048 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Pierre-Luc Gaudet (matricule: 100133848), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 - SBA : 363530 - centre d'opération 304726-07103) à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec effet rétroactif au 6 août 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0366**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1225214035 visant à autoriser la création et l'abolition de poste cols bleus à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080257 adoptée le 7 juin par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'une clé comptable n'a pas été identifiée adéquatement au sommaire décisionnel initial et plus particulièrement à la section « Aspect financier »;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De considérer que le paragraphe 4 de la résolution CA22 080257 aurait dû se lire comme suit :
  - 4.- *De créer un poste permanent de préposé au service - installations et parcs (emploi : 605750 – SBA : 265430 - groupe de traitement 14 - clé comptable 304719-07165) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;*
- 2.- De considérer que le texte de la section « Aspect financier » aurait dû se lire comme suit :

*Budget 2022: poste permanent (PERM) à créer - emploi 601130 - SBA 265397 - groupe de traitement 10 - clé comptable: 304736-03101 et poste permanent (PERM) à créer - emploi 605750 - SBA 265430 - groupe de traitement 14 - clé comptable 304719- 07165.*
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

---

## CA22 08 0367

RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE DORVAL POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF DORVAL

**ATTENDU QU'**au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

**ATTENDU QUE** la population du papillon monarque a chuté de 90% au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

**ATTENDU QUE** depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

**ATTENDU QUE** le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

**ATTENDU QU'**en juin 2017, l'arrondissement de Saint-Laurent devient le premier arrondissement montréalais à obtenir la certification de Ville amie des Monarques niveau Argent et décrète que le papillon monarque devient l'emblème entomologique de l'arrondissement de Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Saint-Laurent s'est engagé à travailler de concert avec les différents intervenants dans le domaine pour poursuivre la protection des monarques et travaille depuis de nombreuses années à la sauvegarde de l'habitat du papillon monarque par la plantation d'asclépiades et par la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation auprès des résidents;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Saint-Laurent est le premier arrondissement de Montréal à participer au programme Monarch Waystation en mettant en place en 2019 une station Monarch Watch dans la friche du boisé du parc Marcel-Laurin;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Saint-Laurent participe à la sauvegarde du papillon monarque en pratiquant la gestion différenciée de ses friches herbacées, considérées comme habitat du papillon monarque;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Saint-Laurent a célébré le Festival du monarque lors de sa journée annuelle de la biodiversité le 28 mai 2022;

**ATTENDU QUE** le 7 mai 2019, l'arrondissement de Saint-Laurent a obtenu le statut de Ville amie des abeilles, s'engageant à protéger les végétaux à fleurs qui profitent au papillon monarque;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté son Plan d'urgence climatique 2021-2030 dans lequel il s'engage à protéger la biodiversité et à assurer une adaptation aux changements climatiques;

**ATTENDU QUE** Alan DeSousa, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault en février 2022 et une lettre au ministre des Transports Omar Alhabra en juin 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques » afin de l'intégrer au projet du parc-nature des Sources;

**ATTENDU QUE** cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

**ATTENDU QUE** le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

**ATTENDU QUE** plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

**ATTENDU QUE** les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

**ATTENDU QUE** les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

**ATTENDU QU'**en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

**ATTENDU QU'**en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, la conseillère Vana Nazarian, la conseillère Annie Gagnier et le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0368**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 50**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

La **conseillère Annie Gagnier** se dit touchée par les problématiques liées aux logements insalubres et se dit très fière des gens qui se sont déplacés ce soir pour faire part de leurs problématiques. Bien qu'il s'agisse de problèmes très difficiles à régler, nous avons la chance d'avoir des équipes très motivées pour attaquer ces problèmes. L'insalubrité existe, mais c'est surtout inacceptable.

La **conseillère Vana Nazarian** salue le travail des équipes du PDQ 7 et celui de la sécurité urbaine de l'arrondissement, faisant suite aux événements de la semaine dernière. Un effort remarqué pour accroître leurs présences et des actions de sensibilisation auprès des populations touchées ont grandement contribué au sentiment de sécurité dont avait besoin la population.

Elle souligne la riche programmation estivale et salue les différents intervenants et partenaires qui ont travaillé ensemble pour assurer la réussite de ces événements. Elle se dit très satisfaite du grand nombre de laurentiens qui se sont déplacés.

Elle rappelle de ne pas oublier la fête des récoltes au début du mois de septembre.

Elle ajoute qu'avec la rentrée scolaire qui est à nos portes, elle demande aux automobilistes de redoubler de prudence afin de tenir compte du retour des petits qui vont à l'école.

Le **conseiller Aref Salem** souligne le travail extraordinaire du SPVM à la suite de la tragédie de la semaine dernière, dont le porte-à-porte pour sécuriser la population ainsi que la rapidité des actions qui ont permises de mettre l'individu hors d'état de nuire. Il transmet ses sincères condoléances aux familles des victimes. Il voit d'un bon œil l'enquête publique qui sera réalisée et espère que celle-ci permettra d'améliorer le système actuel.

La saison estivale bat encore son plein et il souligne que l'OSM sera en concert le 25 août au parc Caron. De plus, le 3 septembre sera une journée portes ouvertes à l'aréna Raymond-Bourque pour souligner la fin des rénovations et sa réouverture. Il invite la population à venir voir les changements qui ont été faits et souligne la présence de monsieur Raymond Bourque, madame Danièle Sauvageau et madame Kim St-Pierre qui seront sur place. Il espère que les citoyens se déplaceront en grand nombre.

Les 6 nouveaux panneaux de communication sont enfin installés et il y a déjà des annonces qui y sont affichées. Il remercie le Service des communications et toutes les équipes impliquées dans la réalisation de ce projet. Il est heureux que ces nouvelles bornes permettent de mieux faire connaître les activités de l'arrondissement.

Il souligne la très belle fête de Saint-Laurent cette année. Il y avait beaucoup de monde et tout s'est très bien déroulé avec les différentes activités, à l'exception du spectacle de clôture qui a dû être annulé (maladie de deux musiciens).

Il rappelle qu'il y aura une vente-débarras lors de fin de semaine de la fête du Travail et que les participants enregistrés auront droit à de la publicité dans le journal local et sur le site de l'arrondissement.

Le **conseiller Jacques Cohen** félicite le commandant Gauthier du PDQ 7 et ses équipes qui ont su réagir promptement à la suite des événements de la semaine passée.

Il remercie les citoyens qui se sont déplacés pour faire part de la problématique concernant l'insalubrité des immeubles et les assure que cette situation sera prise au sérieux.

Il rappelle que l'édition papier 2022-2023 du répertoire des activités sportives et culturelles de la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social sera livré sous peu, si ce n'est déjà fait, et il prie les citoyens d'être vigilants avec les dates d'inscription.

Enfin, il souligne que l'événement « J'achète un livre québécois » se tiendra le vendredi 12 août 2022.

Le **maire Alan DeSousa** souhaite communiquer son appréciation et ses sincères remerciements à l'ensemble des équipes de l'arrondissement ainsi qu'aux partenaires communautaires ayant contribué au succès de la fête de Saint-Laurent lors du weekend dernier. Il souligne la présence du commandant Gauthier et les membres de son équipe du PDQ 7.

Il remercie les citoyens qui se sont déplacés ce soir pour faire connaître leurs situations concernant l'insalubrité et il note que de nombreux enjeux sont à prendre en considération afin de corriger ces problèmes. Un plan de match concerté sera nécessaire.

---

**CA22 08 0369**

La deuxième période de questions du public débute à 22 h 05.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA22 08 0370**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 22 h 05.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022.

---